



Je gagne 3 000 € par mois, quelle sera ma retraite ?

 13/11/2023

Les retraités français qui percevaient le salaire moyen reçoivent une pension égale à environ 74 % de leur dernier revenu, selon l'OCDE. Mais il s'agit là d'une moyenne, qui ne vous renseigne pas directement sur votre situation personnelle. Le montant de votre pension de retraite est toujours lié, d'une manière ou d'une autre, au niveau des revenus que vous avez perçus pendant votre carrière. Mais le lien n'est pas toujours simple ! Selon le ou les régimes auxquels vous avez été affilié, selon l'évolution de votre rémunération au cours de votre vie active, mais aussi selon la durée de votre carrière, le montant peut varier significativement. Quelques points de repère.

Attention : les calculs proposés dans cet article sont purement indicatifs, et ne visent qu'à donner un ordre de grandeur approximatif de votre future pension, si certaines conditions sont réunies. Pour avoir une idée plus précise du montant futur de votre retraite, utilisez notre [simulateur](#). Vous pouvez également demander une évaluation à [L'Assurance Retraite](#) ou à une autre caisse de retraite dont vous dépendez.

Vous êtes salarié et vous gagnez 3 000 € bruts par mois

En soi, votre salaire à l'instant T ne vous renseigne pas sur le montant de votre retraite future. En effet, votre pension de retraite de base sera calculée en fonction de la moyenne de vos 25 meilleures années de revenus, et votre pension de retraite complémentaire sera calculée sur la base de vos revenus perçus tout au long de votre vie active.

Tout dépend donc de votre évolution de carrière.

Comparateur PER : Trouvez le Meilleur Plan d'Épargne Retraite

Vous gagnez 3 000 € bruts en fin de carrière

Si la somme de **3 000 € bruts** est le **montant de votre dernier salaire**, mais que la moyenne de vos 25 meilleures années s'élève plutôt à **2 200 € bruts** :

- votre retraite de base s'élèvera à la moitié de la moyenne de vos 25 meilleures années, soit 1 100 € bruts (à condition de [bien remplir les conditions d'âge et de nombre de trimestres](#)) ;
- Il s'y ajoutera une pension de retraite complémentaire qui dépendra du nombre de points acquis au cours de votre carrière. Il suffira de multiplier ce nombre par la valeur du point Agirc-Arrco au moment de votre retraite (soit 1,2841 € depuis novembre 2021). En admettant que vous ayez acquis 4 000 points, votre pension de retraite complémentaire s'élèvera à $4\,000 \times 1,2841 \text{ €} = 5\,136,40 \text{ €}$ par an, c'est-à-dire 428 € bruts par mois.

Votre pension de retraite totale s'élèverait donc à 1 528 € bruts par mois dans ces hypothèses.

Vous avez gagné en moyenne 3 000 € bruts pendant 25 ans

Si la somme de **3 000 € bruts** correspond non pas à votre dernier salaire mais à **la moyenne de vos 25 meilleures années de rémunération** :

- votre retraite de base s'élèvera à 1 500 € bruts (50 % de la moyenne de vos 25 meilleures années) ;
- votre retraite complémentaire, si vous avez acquis par exemple 5 500 points, s'élèvera à 7 062,55 € par an, soit 589 € bruts par mois.

Au total, votre retraite s'élèverait donc à 2 089 € bruts par mois dans ces hypothèses.

Attention : le nombre de points de retraite complémentaire que nous donnons est indicatif. Pour connaître votre vrai nombre de points, vous pouvez demander votre [relevé individuel de situation](#) sur le site de L'Assurance Retraite ou de l'Agirc-Arrco.

À savoir : la moyenne de vos 25 meilleures années ne se calcule pas simplement en prenant vos rémunérations annuelles telles qu'elles apparaissent sur vos bulletins de paie. Les revenus de chaque année sont revalorisés par la caisse de retraite pour les transposer en euros d'aujourd'hui.

D'autres paramètres peuvent cependant affecter ces montants dans un sens ou dans l'autre :

- Le nombre de trimestres validés : s'il vous manque des trimestres pour atteindre votre durée d'assurance requise (entre 166 et 172 trimestres selon votre année de naissance), votre pension de retraite de base (mais pas la complémentaire) sera « proratisée », c'est-à-dire réduite en proportion du nombre de trimestres manquants. En plus, vos pensions de retraite de base et complémentaire subiront un pourcentage de [décote](#).
- À l'inverse, si vous avez validé davantage de trimestres que nécessaire, vous percevrez une [surcote](#).

Pour en savoir plus sur la [différence entre décote et proratisation](#)



Vous êtes fonctionnaire et vous gagnez 3 000 € bruts par mois en fin de carrière

La retraite des fonctionnaires est plus facile à calculer que celle des salariés du privé : elle s'élève à 75 % du traitement, hors primes, perçu pendant les 6 derniers mois de votre carrière.

Si vous gagnez 3 000 € bruts par mois (depuis au moins 6 mois) au moment de partir à la retraite, votre pension s'élèvera donc à 75 % de 3 000 €, soit 2 250 € bruts.

Attention cependant : si une partie de cette rémunération correspond à des primes, celles-ci ne seront pas prises en compte par le régime de base de fonctionnaires.

Ainsi, si vous gagnez en réalité 2 500 € par mois et 500 € de primes, votre pension sera de 75 % de 2 500 €, soit 1 875 €.

En revanche, si vous avez perçu une part de votre rémunération sous forme de primes au cours de votre carrière, vous percevrez une pension de [la RAFP](#), le régime complémentaire des fonctionnaires. Il s'agit d'un régime par points, alimenté par des cotisations prélevées sur vos primes perçues depuis 2005 (date de création de la RAFP).

Exemple pour 2022 : 6 000 points, votre pension de la RAFP s'élèvera à $6\,000 \times 0,04764$ € (la valeur du point RAFP en 2022) = 286 € bruts, soit 23,83 € supplémentaires par mois ($286 \text{ €} / 12 = 23,83 \text{ €}$).

Au total, vous percevrez donc $1\,875 + 23,83 = 1\,898,83$ €.

Si vous liquidez votre retraite complémentaire (RAFP) après 62 ans, un coefficient de majoration s'applique : il multiplie la valeur de vos points par un chiffre allant de 1,04 (liquidation à 63 ans) à 1,81 (liquidation à 75 ans ou plus). L'assiette de cotisation au RAFP est plafonnée à 20 % du traitement indiciaire brut.

À noter : Une grande partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF, IEG...) calculent les pensions de retraite de façon analogue.

Vous êtes indépendant et vous gagnez 3 000 € bruts par mois

Si vous êtes travailleur indépendant, le mode de calcul dépend de votre régime.

Si vous dépendez de la SSI (Sécurité sociale des indépendants)

Votre pension se calcule de façon analogue à celle des salariés : à partir des 25 meilleures années pour la retraite de base et à partir des points acquis dans le régime complémentaire tout au long de la vie professionnelle.

Si vous êtes profession libérale (CNAVPL)

Votre pension dépend de l'intégralité de votre carrière : la retraite de base comme la retraite complémentaire se calculent en points. Les modes de calcul de la retraite complémentaire varient cependant considérablement entre les 10 sections de la CNAVPL, et il n'est pas possible d'en donner une estimation simple en fonction de votre rémunération, qu'il s'agisse de votre revenu moyen ou de fin de carrière.

Si vous êtes exploitant agricole

Il en va de même : à l'exception de la part forfaitaire de la retraite de base (288,47 € par mois en 2022 pour une carrière complète), vos pensions de base et complémentaire sont calculées en points et dépendent donc de l'intégralité de votre carrière.

Si vous avez dépendu de plusieurs régimes

Les règles de calcul sont encore différentes. Il est de toute façon très difficile de connaître précisément votre pension future à partir de vos revenus du moment. D'où l'intérêt de recourir à des outils de simulation comme [celui que nous vous proposons](#).